

Rappel pour les majeurs : plus de certificat médical ou d'attestation demandé.

Pour les mineurs :

- renseigner l'attestation ci-dessous, à signer par le représentant légal, précisant que chacune des rubriques du questionnaire spécifique aux mineurs a donné lieu à une réponse négative
- si une des rubriques du questionnaire a amené à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication datant de moins de 6 mois devra être produit

Pour plus d'informations, consulter le lien : [questionnaire santé pour mineur](#)

ATTESTATION POUR UN MINEUR

Je soussigné(e) M/Mme
en ma qualité de représentant légal de
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé spécifique aux mineurs et
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature